

À l'école comme au jardin, coopérons pour demain...



ÉCOLES FLEURIES et JARDINAGE



Le projet des écoles fleuries et jardinage est organisé par les Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale (DDEN) et l'Office Central de la Coopération à l'École (OCCE), avec le soutien du Ministère de l'Éducation Nationale et s'adresse aux écoliers et collégiens des établissements publics.

Il s'agit d'un projet d'apprentissage par le jardinage et d'éducation au développement durable.

Une activité de découverte interdisciplinaire

destinée à valoriser les activités de fleurissement et de jardinage à l'intérieur et à l'extérieur des écoles ou collèges, à condition qu'elles soient réalisées essentiellement par les élèves. Cette activité d'apprentissage interdisciplinaire favorise l'acquisition, par les élèves, de connaissances et de compétences dans les domaines artistiques, scientifiques, civiques et sociaux.

Elle consiste en particulier à :

- agir et améliorer son cadre de vie
- respecter le travail de chacun au travers d'un projet éducatif commun
- à développer la démarche coopérative
- observer en grandeur nature les saisons et la végétation

⇒ le projet départemental :

1 : visite du jury

Lors de la visite des représentants de l'OCCE et des DDEN, les élèves devront présenter oralement le travail de l'année, ainsi qu'un dossier rassemblant les témoignages de l'évolution du projet.

2 : remise des récompenses

Après la réunion d'étude des dossiers, le jury départemental passera, une deuxième fois, pour remettre aux élèves un diplôme, une aide financière pour la coopérative, ainsi que quelques cadeaux.